



Commune de Valgelon-La Rochette

Envoyé en préfecture le 08/09/2026
Reçu en préfecture le 08/09/2026
Publié le 08/09/2026
ID : 073-200086882-20260908-DVD2026075-AR



DÉCISION N° 2026-075

OBJET : Renouvellement colombarium n°3 case n°12 - Famille BOURGEOIS ROMAIN Chantal

Monsieur Jean-Pierre MERIEUX, Maire de Valgelon-La Rochette,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-22 [ou autre article pertinent],

VU la délibération n° 2026-027 du 3 avril 2026 donnant délégation de compétences à Monsieur le Maire sur la base de l'article L2122-22 26° du Code général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT la demande de renouvellement de Madame BOURGEOIS ROMAIN Chantal domiciliée 3 rue des Iris VALGELON-LA ROCHETTE (73110) agissant en qualité de concessionnaire et tendant à obtenir le renouvellement, dans l'espace cinéraire de La Rochette colombarium n°3 case n°12.

DÉCIDE

Article 1 : La concession identifiée ci-contre est renouvelée, au nom du demandeur susvisé, pour une durée de 10 années à compter du 11 avril 2026.

Article 2 : Cette concession est accordée à titre de renouvellement de la concession accordée à Madame BOURGEOIS ROMAIN Chantal le 11 avril 2026 et expirant le 10 avril 2036.

Article 3 : Le renouvellement est accordé moyennant la somme totale de 250,00€ (deux cents cinquante euros) qui va être versé dans la caisse du receveur municipal.

Article 4 : La présente décision sera transmise au représentant de l'État dans le département et publiée/notifiée conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Valgelon-La Rochette, le 08/09/2026

Le Maire,
Jean-Pierre MERIEUX



Ampliation à :

- Trésorerie